DEPARTEMENT DE L'ALLIER

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023
Publié le

ARRONDISSEMENT LE 17

ID: 003-200071470-20230328-DECISION202305-AR



Réf : SM

Service : Marchés Publics

COMMUNAUTE DE COMMUNES - ENTR'ALL 03150 - VARENNES-SUR-ALLIER

Varennes sur Allier, le 28 mars 2023

Décision du Président N°2023-5

prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil communautaire Objet : « Marché de prestation de service – Maintenance informatique» Attribution du marché.

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1- L 5211-10 et L 2122-22,

Vu la délibération n°25 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant élection du Président, des Vice-Présidents et Conseillers Délégués de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération n° 40 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Communautaire délègue toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accordscadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont prévus au budget,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la consultation effectuée à compter du 31 janvier 2023 auprès des entreprises,

Vu les réponses obtenues,

Vu le rapport d'analyse des offres dressé par les services communautaires,

Considérant le classement des offres obtenu à l'issue de la consultation,

DECIDE:

Art 1 – Le marché relatif à la maintenance informatique est attribué le 28 mars 2023 aux entreprises ci-dessous selon les lots définis :

Lot	Nature du lot	Titulaire du marché		Type de marché
		Nom	Adresse	
1	Unique	SARL PRESSI	Servon (77)	Services

Art 2 – La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes, et un extrait sera affiché à la porte du siège de la Communauté.

Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Vichy.

Le Président, Roger LITAUDON

lier Besbro